

C.I.S.E.

CREDIT IMMOBILIER SUISSE - EGYPTIEN

GENEVE LE CAIRE R.C.C. 12633

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandria

Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282 Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

International Watch Co. SCHAFFHOUSE QUALITE ET TRADITION chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

Nouveau Protocole de l'Accord commercial et financier égypto-suisse du 6 avril 1950

Du 24 au 27 octobre 1951, des pourparlers ont eu lieu à Berne entre une délégation égyptienne et une délégation suisse.

A cette occasion, il a été convenu ce qui suit :

- 1) La Banque Nationale d'Egypte pourra disposer librement pour une fois du solde actuel sur le compte « A » dépassant cinq millions de francs suisses. 2) Un paiement partiel des livraisons destinées à Assouan pourra être effectué jusqu'à concurrence de cinq millions de francs suisses au total par le compte « A »...

- 3) Les paiements visés par les chiffres 6 et 9 de l'annexe 1 de l'accord de paiements, du 6 avril 1950, seront effectués à l'avenir par le compte « B ». 4) Le pourcentage de la contrevalleur du coton du type « Karnak » acheté sur le marché libre et payable sur le compte « A » sera ramené de 30 % à 15 %.

Au cas où le compte « A » accuserait un solde créditeur de moins de frs. 2,5 millions en faveur de l'Egypte et les 15 % ne suffiraient pas à exécuter les paiements prévus à l'annexe I de l'accord de paiements du 6 avril 1950, ce pourcentage pourra être augmenté. Si cette augmentation ne dépasse pas 5 % de la contrevalleur du coton « Karnak » acheté sur le marché libre, elle pourra être fixée unilatéralement par l'une des parties contractantes avec préavis suffisant mais pas moins de 5 jours.

Au cas où l'augmentation allant jusqu'à 30 % ne suffirait pas, les deux parties se concerteraient sur les mesures à prendre.

Si le compte « A » atteignait de nouveau un solde créditeur pour l'Egypte de cinq millions de francs suisses, la quote-part de la contrevalleur des cotons du type « Karnak », achetés sur le marché libre pourra être ramenée jusqu'à 15 % par déclaration unilatérale d'une des parties avec préavis de 7 jours.

- 5) Toutes les marchandises suisses seront admises avec effet immédiat à l'importation en Egypte sans restriction quelconque. Toute discrimination entre produits essentiels et non essentiels est abolie. Le système du permis d'importation pourra être maintenu, mais cela uniquement à des fins de contrôle statistique.

- 6) Le montant total transférable en faveur de ressortissants suisses rentrés définitivement en Suisse est limité selon le chiffre 9 de l'annexe II de l'accord de paiements du 6 avril 1950 à une somme de L.E. 7000 par personne.

Le Gouvernement égyptien examinera avec bienveillance les demandes qui lui seront soumises en vue d'augmenter cette allocation jusqu'à concurrence de L.E. 10.000 par rapatrié.

- 7) Les montants transférables sous le titre d'héritages selon les chiffres 11 et 12 de l'annexe II de l'accord de paiements du 6 avril 1950 sont limités à L.E. 1.200 par personne.

Le Gouvernement égyptien examinera avec bienveillance les demandes qui lui seront soumises en vue d'augmenter ce montant jusqu'à la concurrence de L.E. 2.500.

La clause limitant ces transferts aux cas de nécessité sera abolie.

- 8) Le Gouvernement suisse demande qu'au lieu du principe de nationalité, le principe de domicile soit appliqué aux transferts selon les chiffres 7 et suivants de l'annexe II de l'accord de paiements du 6 avril 1950.

Les Autorités égyptiennes se déclarent prêtes à autoriser, dans les mêmes conditions que pour les personnes de nationalité suisse, les transferts mentionnés dans l'alinéa précédent, en faveur des résidents autres que Suisses, établis en Suisse depuis trois ans au moins, jusqu'à ce que les dispositions requises dans l'alinéa précédent puissent être prises. Le Gouvernement égyptien examinera avec bienveillance les cas qui lui seront soumis par les Autorités suisses et dans lesquels il s'agit de transferts destinés à des personnes autres que suisses résidant en Suisse depuis moins de trois ans.

- 9) Une Commission mixte égypto-suisse sera créée et se réunira tous les six mois pour discuter des questions afférentes aux échanges commerciaux et financiers entre l'Egypte et la Suisse.

- 10) Cet arrangement entrera en vigueur le 1er janvier 1952.

Les accords du 6 avril 1950 et le présent Protocole pourront être dénoncés à partir du 31 décembre 1952, sous préavis de trois mois.

Fait à Berne en double exemplaire le 26 décembre 1951.

sig. Schaffner Délégué sig. A.M. Mostafa Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

Le message de Nouvel-An du Président de la Confédération

M. Kobelt, président de la Confédération, a adressé au peuple suisse, par nos trois émetteurs nationaux, le message suivant :

Lorsqu'une année nouvelle va commencer, il est d'usage d'échanger des vœux, car on ne sait si elle nous causera des soucis et des déceptions ou si, au contraire, elle nous sera propice. Le Conseil fédéral forme aussi un vœu. Il souhaite que le peuple suisse continue à jouir de la faveur du sort et demeure à l'abri de lourdes épreuves.

J'adresse des vœux tout particulièrement à ceux qui connaissent, en cette fin d'année, la maladie, la souffrance ou les soucis. Et je salue aussi les Suisses de l'étranger, leur donnant l'assurance que le pays ne les oublie pas et leur demeure fidèle.

Nous pensons tous avec reconnaissance à l'année écoulée, durant laquelle nous avons pu continuer de vivre dans la paix et la liberté et gagner notre pain. D'une façon générale, 1951 a été une bonne année.

Certes, plusieurs régions du pays ont durement souffert des forces de la nature. Mais les personnes frappées par ces coups du sort ont bénéficié de l'aide fraternelle de tout le peuple suisse.

Souhaitons que notre pays demeure à l'abri de nouvelles catastrophes de ce genre et que la folie des hommes ne nous vaille pas des maux plus graves. L'horizon n'est pas encore clair. La paix que tout homme appelle de ses vœux, n'est pas assurée. Les vainqueurs de la dernière guerre avaient promis que tous les peuples vivraient dans la sécurité et la paix. Cette promesse n'est pas encore réalisée. Nous vivons dans une période d'insécurité et savons que des événements internationaux peuvent nous toucher également.

Malgré cela, nous voulons entrer avec courage dans l'année nouvelle, mettant notre confiance dans la Providence, dans les forces du bien qui exercent leur action chez nous, dans les principes éprouvés sur lesquels est fondé notre Etat, ces principes qui nous ont guidés sûrement hier et nous guideront sûrement demain.

Veillons à la justice sociale. Nous savons que le peuple suisse est laborieux. C'est au travail que nous devons la prospérité dont nous jouissons, malgré un sol ingrat et le manque de matières premières. Veillons à ce que la justice sociale et la bonne entente entre patrons et employés conservent la joie au travail. Mais veillons aussi à ce que les possibilités de travail et de gain soient créées pour les années maigres.

Nous plaçons notre confiance dans l'esprit de solidarité et la volonté d'entente de tous les milieux de la population. Nous voulons former une communauté indissoluble, réunissant ceux qui travaillent dans les fabriques, les ateliers ou les bureaux et ceux qui sont occupés dans l'agriculture. Nous avons tous besoin les uns des autres. Mettons donc les intérêts communs au-dessus des intérêts particuliers. Dans l'armée, le soldat camarade plus faible. Dans la vie publique, le citoyen doit contribuer, dans la limite de ses forces, à supporter les charges communes et mettre à la disposition de l'Etat les ressources dont le pays a besoin pour se défendre contre les dangers intérieurs et extérieurs.

Maintenir la neutralité. Je sais combien le peuple suisse aime la paix et la liberté et combien forte est sa volonté de se défendre. Nous voulons tous servir la paix et veiller, pour notre part, à ce que les droits de l'homme et la dignité humaine soient respectés et à ce que l'entente se rétablisse entre les peuples. La meilleure façon de le faire est de ne pas nous mêler des affaires d'autrui, de ne contracter aucune alliance militaire et de conserver fermement le principe éprouvé de la neutralité armée. Nous espérons que l'étranger comprendra toujours mieux notre situation particulière et la valeur qu'un petit Etat neutre peut représenter pour la famille des peuples. Par une ferme volonté de sauvegarder notre neutralité — et de la défendre au besoin — nous servons mieux la paix qu'en signant des résolutions qui sacrifient la liberté à la paix. Une paix sans la liberté n'est pas la paix. Vivre sans la liberté n'est pas vivre. L'amour de la liberté est profondément enraciné dans le cœur de chaque vrai Suisse. Que nul n'essaye d'abuser de notre liberté pour nous la prendre ou pour attirer sur elle le péril extérieur. Dans nos libres discussions, les opinions se heurtent parfois avec violence. Mais c'est dans la bonne tradition suisse. Si nos voies sont différentes, nous n'avons au fond qu'un seul but, servir le pays. A l'heure du danger, les discussions prennent fin. Les Suisses serrent les rangs autour de leur drapeau, prêts à lutter jusqu'au bout pour la liberté et pour l'honneur du pays. Nous nous efforçons de donner les meilleurs exemples à nos soldats. Notre puissance défensive s'accroît de jour en jour. Plus le pays sera militairement fort, plus il sera assuré de conserver la paix. Chers concitoyens — hommes et femmes — ayons confiance dans les qualités du peuple suisse, son esprit de solidarité, dans son amour du travail, de la paix et de la liberté, sa volonté de défense. C'est pourquoi, malgré l'insécurité des temps, regardons avec courage et confiance vers l'année qui commence.

Le 25 novembre, la Chancellerie diplomatique de la Légation de Suisse à Alexandrie a été fermée et les moudirihs dont elle s'occupait à titre consulaire ont été groupés dans la circonscription d'un nouveau Consulat, avec siège dans le dit port, ceci afin de donner plus d'indépendance à l'administration de l'importante colonie suisse qui s'y trouve. Depuis le 15 décembre dernier, la Légation de Suisse au Caire peut considérer la résidence où elle siège comme sa pleine et entière propriété. C'est à cette date en effet que les dernières formalités relatives au transfert de la propriété de cet immeuble au profit de la Confédération ont pu être accomplies. Au nom des Autorités suisses et au nom de la Colonie suisse en Egypte, je tiens à renouveler nos remerciements à Mlle Cramer pour son geste aussi généreux que patriotique. Deux plaquettes de bronze fixées à l'entrée de la maison rappellent cette splendide donation. La Colonie suisse en Egypte continue à jouir de la précieuse

Le DC-6B "Genève" bat un record

Le long-courrier de la Swissair, assuré par l'un des nouveaux DC-6B, le "Genève", a battu tous les records de la traversée de l'Atlantique Nord. L'avion aux couleurs fédérales avait quitté New-York, jeudi à 22 heures 40 et s'est posé, après avoir fait une escale technique à Gander, à 11 h. 10 sur notre aéroport international. Le temps étant signalé comme très mauvais, à Shannon, l'équipage a pris le carburant nécessaire pour gagner directement l'Europe. Le "Genève" s'est posé avec plus de deux heures d'avance sur l'horaire habituel. La vitesse moyenne de vol a été de 600 km. à l'heure, mais l'avion a atteint par moments la vitesse de 670 km. à l'heure.

Sciences modernes et foi chrétienne

Si, il y a un demi-siècle, l'orgueil d'un courant philosophique pragmatiste, basé sur les seules données d'un scientisme exclusif et étroit, a prétendu vouloir détrôner le Dieu de la révélation biblique sous prétexte que ce dernier ne répondait pas aux exigences de l'esprit scientifique lui-même, divisé, il est encouragé à constater aujourd'hui que les lieux communs du rationalisme (qui n'a d'ailleurs jamais réussi à ébranler l'édifice de la Révélation chrétienne) appartiennent à un temps désormais révolu et que les courants modernes de la philosophie, de Kierkegaard à Heidegger et de Berdiaeff à Gabriel Marcel, renonçant à la seule méthode phénoménologique, ont adopté les méthodes existentielles et anthropologiques qui ramènent les fonctions rationnelles de l'homme à ses justes dimensions.

Ainsi la philosophie n'a plus pour objet principal de refléter les réalités objectives mais de révéler le sens de l'existence. Dans cette recherche les conceptions de la raison ne sont pas contraires à la religion, comme Pascal l'avait déjà lumineusement démontré.

Et les découvertes les plus récentes de la science nous inclinent vers cette conception. Dans le monde de la physique, nous constatons par la théorie moderne de l'atome, que l'électron n'est pas un corpuscule matériel, mais une quantité d'énergie soumise, comme le photon, à la loi des quanta et Jean a pu écrire que « l'univers apparaît de plus en plus comme une grande pensée plutôt qu'une grande machine ». Il n'y a donc pas entre la matière et l'esprit ce fossé qu'une méthode de connaissance basée sur la réalité de la substance matérielle et l'objectivité des lois physiques a voulu creuser en égarant l'esprit occidental dans le partiel et en lui faisant perdre l'intuition de l'unité fondamentale de la création.

Les hommes de ce temps retrouvent la tradition, ils remontent aux origines et découvrent qu'il n'y a pas contradiction entre la doctrine de l'anthropologie biblique et la situation effective de l'homme dans ce monde.

N'était-ce pas déjà la conclusion du grand penseur marxiste Georges Sorel que personne ne soupçonnera d'orthodoxie cléricale lorsqu'il écrivait dans la Revue métaphysique: « La science n'offre aucune conclusion certaine dans le sens antichrétien... Plus on approfondit... et plus on arrive à se convaincre que la personnalité de Jésus et de ses premiers disciples a été puissante et combien leur prédication a été novatrice... Il s'agit de savoir si l'histoire oblige à rejeter les monuments de la théologie. Une étude impartiale montre que cette prétention des anciens adversaires de l'Eglise est mal fondée ».

Ch. D. Past

A l'occasion du Nouvel-An

Le message de M. le Ministre B. de Fischer

Mes chers compatriotes,

Selon la tradition, je voudrais en ce premier jour de l'An vous transmettre tout d'abord les vœux que le Conseil fédéral forme pour votre bonheur personnel et pour la prospérité de votre belle communauté. A mon tour, je voudrais y joindre ceux de ma femme et les miens, très cordiaux, pour la santé, le bien-être et le succès des entreprises de tous ceux qui, de près ou de loin, fêtent ce premier janvier avec nous.

En célébrant le Jour de l'An, nous avons l'habitude de jeter un coup d'oeil sur l'année écoulée et de considérer ce que nous réserve la nouvelle. Permettez-moi de faire en quelques mots, dans cette demeure de notre pays en Egypte, le point des relations de notre Patrie avec le Royaume et de celles de notre collectivité avec son pays de résidence.

Les rapports entre la Suisse et l'Egypte, son Chef d'Etat, ses autorités et son peuple, sont toujours amicaux. Si des incidents de presse se sont produits en 1951, les nuages qu'ils ont fait naître se sont entièrement dissipés. A ce propos, je tiens à préciser que le jeune journaliste suisse qui a dû quitter le pays, il y a quelques semaines, n'avait pas demandé à la Légation d'intervenir en sa faveur.

Le 25 novembre, la Chancellerie diplomatique de la Légation de Suisse à Alexandrie a été fermée et les moudirihs dont elle s'occupait à titre consulaire ont été groupés dans la circonscription d'un nouveau Consulat, avec siège dans le dit port, ceci afin de donner plus d'indépendance à l'administration de l'importante colonie suisse qui s'y trouve.

Depuis le 15 décembre dernier, la Légation de Suisse au Caire peut considérer la résidence où elle siège comme sa pleine et entière propriété. C'est à cette date en effet que les dernières formalités relatives au transfert de la propriété de cet immeuble au profit de la Confédération ont pu être accomplies. Au nom des Autorités suisses et au nom de la Colonie suisse en Egypte, je tiens à renouveler nos remerciements à Mlle Cramer pour son geste aussi généreux que patriotique. Deux plaquettes de bronze fixées à l'entrée de la maison rappellent cette splendide donation. La Colonie suisse en Egypte continue à jouir de la précieuse

Lienveillance de S.M. le Roi et de son Gouvernement, ce dont nous leur sommes profondément reconnaissants. Elle compte aujourd'hui 1278 personnes dont 678 inscrites au Caire et 600 à Alexandrie. Par rapport au 31 décembre 1950, elle n'a perdu que 13 unités, atteignant



M. le Ministre B. DE FISCHER

ainsi, après les fortes diminutions des années précédentes — diminutions qui suivent d'ailleurs le mouvement général de presque toutes nos colonies à l'étranger — un niveau que nous espérons maintenir. Grâce à la compréhension des autorités royales et à nos efforts, nous avons eu la satisfaction de pouvoir enregistrer l'arrivée d'un certain nombre de Suisses venus se fixer dans la Vallée du Nil pour remplacer des compatriotes ayant définitivement quitté le pays.

L'existence d'une Colonie suisse en Egypte est nécessaire au maintien des relations fructueuses entre les deux pays tant au point de vue économique que culturel; à son tour, la Colonie suisse d'Egypte ne peut entretenir ses quelque 22 sociétés et institutions, garantes de son bien-être, que si elle compte un minimum de membres.

De même que tous les autres pays intéressés, la Suisse n'a pas encore conclu de traité d'établissement avec l'Egypte. Toutefois la situation des étrangers dans le Royaume sera prochainement réglée par une loi élaborée en ce moment. La Légation suit ces questions avec une attention soutenue et je puis vous assurer qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider chaque compatriote à exercer ses activités dans les meilleures conditions possibles.

Sur le plan économique, les relations entre la Suisse et l'Egypte sont réjouissantes. Ces rapports ont été notamment facilités par l'accord financier et commercial du 6 avril 1950 et par tous ceux de nos compatriotes qui, dans le commerce et l'industrie, ont contribué au bon renom du travail et des produits suisses. A la suite de la hausse des prix du coton, les achats de ce produit égyptien par les filateurs suisses ont fortement diminué et le taux de la livre « B » a malheureusement baissé vers la fin de l'année. Ceci a parfois rendu difficiles les exportations de marchandises suisses vers l'Egypte. Cet accord est modifié dès aujourd'hui par un protocole paraphé à Berne le 27 octobre 1951 et signé le 26 décembre 1951. Selon ce texte, les quotas qui existaient jusqu'ici pour les marchandises moins essentielles sont supprimés.

Une amélioration sensible a pu être apportée en 1951 au régime valable pour le tourisme. En effet, tous les touristes égyptiens se rendant en Suisse ont pu obtenir la condition de L.E. 300 en francs suisses. A la suite d'une forte mise à contribution des moyens réservés à ce propos, la dite somme a été réduite à L.E. 200. Espérons qu'au cours de l'année qui s'ouvre l'allocation de devises touristiques ne sera pas inférieure à L.E. 200 par personne. Quoi qu'il arrive, la Suisse jouira d'un traitement analogue dans ce domaine à celui des pays à devises faibles.

(Lire la suite en page 3)

Lettre de Berne

Le Gouvernement est constitué

Ce qu'on pouvait craindre est maintenant réalisé. Le Conseil fédéral né des élections du 13 décembre s'est constitué en allant droit à la solution la plus simple. Tous les conseillers fédéraux en exercice ont conservé le ressort gouvernemental qu'ils dirigeaient. Les deux nouveaux venus ont reçu, comme cadeau de joyeux avènement, les mandats restants: à M. Feldmann, le Département de justice et police; à M. Weber, le Département des finances et des douanes.

Tout cela n'était pas inscrit dans les astres. Quand M. Nobs eut annoncé qu'il renonçait aux charges du pouvoir, ce qui semblait écrit dans les astres, c'est bien plutôt qu'un problème urgent allait être enfin résolu: celui d'enlever aux socialistes la haute main sur les finances et sur la réforme des finances fédérales. Tant dans les milieux gouvernementaux — nous le disons parce que nous le savons de la source la plus directe possible — que dans l'administration des finances, dans les partis de la majorité ou dans l'économie privée on avait tenu d'expérience Nobs pour un échec complet. On s'était aperçu qu'il était vain de demander à un socialiste, fût-il devenu membre du directeur fédéral, de renier ses convictions et d'orienter son action dans un sens conforme aux volontés « bourgeoises ». On estimait que la leçon était suffisante, que la fâcheuse expérience n'avait que trop duré.

L'expérience Nobs continue. La leçon, en fait, n'a pas suffi. On renouvelle l'expérience. Aucun des cinq conseillers fédéraux demeurant en charge n'a consenti à sacrifier l'existence à laquelle il est habitué pour, enfin, réparer l'erreur commise en 1943. Un jour, sans doute, scrutant les annales de la Confédération, les historiens de l'avenir constateront que la fin de l'ère dite « bourgeoise » de notre pays s'est accélérée dès les événements du 13 et du 28 décembre 1951 et qu'il convient de l'attribuer tant au manque de vigilance ou à la lassitude de la coalition radicale-conservatrice qu'au fatalisme ou au goût de leur confort des membres du gouvernement.

Ce n'est pas par hasard qu'instruits par les difficultés rencontrées par M. Nobs, les socialistes ont choisi M. Weber pour champion au sein de l'Exécutif. M. Weber est un homme de volonté froide et raisonnée. Son propos adopté, rien ne l'en détourne. Il a une patience de fer, une ténacité à toute épreuve. Ceux qui l'ont vu à l'oeuvre au conseil d'adminis-

tration de la Banque nationale ont, sur ce point, la même opinion que ceux qui l'ont entendu au Conseil national plaider vingt fois la même cause, quels qu'en soient les aléas et en dépit de toutes les réfutations. Pas plus que son prédécesseur, cet homme-là ne transigera avec les convictions au triomphe desquelles il a voué sa vie. Il serait injurieux, d'ailleurs, de l'escompter.

Quant à ces convictions? Ce sont celles, parbleu, du parti socialiste. M. Weber, en matière de finances fédérales, veut inscrire l'impôt fédéral direct dans la Constitution à titre définitif; il veut une progressivité plus forte de la fiscalité; il veut le prélèvement sur la fortune; et il le voudra bien.

Parfait! C'est l'homme qu'il nous faut pour presider à la refonte de notre ordre financier! se sont apparemment dit les anciens au Conseil fédéral.

Politique d'abandon de la part de la majorité bourgeoise. Peu important, d'ailleurs, leurs péréquations intimes. L'acte est là. Pour qui a pu constater l'incroyable inertie d'un fait prouvé, si longtemps, la majorité « bourgeoise » du gouvernement central devant l'enlisement du projet de réforme des finances, auquel aboutissait l'oeuvre de M. Nobs, la consécration est mince de se répéter que le Conseil fédéral comme tel est responsable de la gestion de chaque Département.

En un mot comme en cent, la majorité gouvernementale d'hier pratique une politique d'abandon. Elle renonce à se charger de responsabilités périlleuses. Elle laisse à l'opposition un poste-croix qu'elle n'a plus l'énergie — ni peut-être le désir — d'assumer. Cette fois, ce n'est plus comme en 1943 par calcul machiavélique qu'elle agit ainsi. Sa capitulation est définitive. La « signification » de son geste, tel est d'ailleurs le mot, le mot, est d'être, au plus ample, ses conséquences en seront d'une toute autre gravité.

Une décision indéfendable. De quelque façon qu'on aborde la question, on doit voir que le Conseil fédéral a pris une décision indéfendable. Pour ceux des citoyens qui restent attachés à l'ordre traditionnel, M. Weber sera un scandale. Pour ceux qui saluent le choix comme une grande victoire, il apparaîtra inexcusable que la majorité ait mené pendant huit ans, contre M. Nobs, une guerre d'usure dans laquelle, ce magistrat a ruiné sa santé, s'il était pour en arriver à consacrer les vues prophétiques du premier conseiller fédéral socialiste, sans même livrer une dernière bataille.

On peut s'attendre à des remous assez violents, à son parti radical notamment, à la suite de la décision touchant M. Weber.

...et une attribution prévue. En revanche, l'attribution de Justice et police à M. Feldmann ira sans grands commentaires, tellement elle était prévue. Tout juste certains journalistes se féliciteront-ils peut-être tentés de se féliciter bien haut de l'accession à ce poste, d'un homme qui a toujours été à la pointe du combat pour la liberté de la presse. Pour nous, nous réserverons prudemment nos acclamations pour l'heure où M. Feldmann, conseiller fédéral, présentera aux Chambres un projet d'article constitutionnel sur la presse, conforme à ce qu'eût souhaité M. Feldmann, journaliste. Une pratique sans exception nous a appris, en effet, qu'à l'instar des braconniers qui deviennent gardes-chasse, les journalistes arrêtés au pouvoir opèrent des conversions à 180 degrés et pourdront savamment leurs anciens collègues. Que M. Feldmann déroge à la règle serait une sorte de miracle devant lequel nous nous sentons l'incrédulité de saint Thomas. Si l'événement devait nous confondre, nous applaudirions plus fort que quiconque. Attendons!...

E. Pn. La nomination de M. Weber au Département des finances va créer de graves remous au sein de la majorité « bourgeoise ». On peut s'attendre, du côté des représentants de Suisse Romande en tout cas, assure-t-on de source bien informée, à une vive opposition contre le plan de financement du réarmement qui sera soumis aux Chambres par le Conseil fédéral à fin janvier.

Tous les Mercredi et Samedi BRATWURSTE Tous les jours LANDJAGER et KNAGI chez GROPPI R.C. 76865

AU PALAIS FEDERAL

NOMINATIONS

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes intéressantes: La Division du commerce; M. Umberto Andina, avocat, né en 1908, jusqu'ici l'ne adjoint, est promu 1er chef de section; M. Kurt Bosshard, né en 1910, avocat, jusqu'ici fonctionnaire-juriste de la classe assomera les fonctions de l'ne adjoint; le Dr. Hermann Hofer, né en 1917, jusqu'ici fonctionnaire-juriste de la classe est nommé l'ne adjoint.

UNE INITIATIVE SOUS TOIT

Le parti socialiste suisse a remis à la chancellerie fédérale un certain nombre de listes de signatures à l'appui d'une initiative concernant le financement des armements et la sauvegarde des conquêtes sociales. D'après les indications du comité, ces listes contiennent 147.387 signatures.

Le bureau de statistique a été chargé de la vérification des listes.

ARMEE

LE SERVICE MILITAIRE EN 1952

Le Conseil fédéral a fixé les services militaires de 1952, en tant qu'ils ne l'étaient pas déjà par les arrêtés de l'Assemblée fédérale du 13 juin 1951 (pour les militaires) et du 21 septembre (pour les complémentaires).

Les soldats, appointés et caporaux des formations de forteresses, des troupes de protection anti-aérienne et du service du matériel feront 12 cours de répétition de 13 jours, selon les instructions du Département militaire fédéral. Les hommes des autres formations feront huit cours de répétition de 20 jours, les 5 premiers dans les cinq années qui suivent celle de l'admission de recrues, le 8e après une interruption d'un an; le 7e après une interruption de deux ans, et le dernier après une interruption de trois ans. Les sergents et sous-officiers supérieurs font, selon l'incorporation, un cours de 13 jours chaque année ou 12 cours de 20 jours.

En landwehr, les soldats, appointés et sous-officiers feront trois cours de complément de 13 jours. Pour certaines formations soumises à des conditions spéciales, diverses formules seront appliquées, par exemple 2 cours de 20 jours ou un cours d'introduction de 13 jours et 4 cours de complément de 6 jours, etc.

Les officiers feront, en règle générale tous les cours de leur unité ou d'état major. L'arrêté prévoit en outre un certain nombre de cours spéciaux pour officiers.

Le service actif de 1939 à 1945 et les cours de répétition, cours frontiers et cours de complément accomplis jusqu'ici seront imputés sur le nombre des cours de répétition et de complément que les soldats appointés et sous-officiers doivent encore faire.

La formation des sous-officiers et lieutenants

Se fondant sur la nouvelle organisation des troupes et l'ordonnance récente sur l'avancement dans l'armée, le Conseil fédéral a pris un nouvel arrêté sur la formation des sous-officiers et lieutenants, remplaçant celui de 1949. Les sergents majors en particulier devront faire à l'avenir une école spéciale de 13 jours et 7 jours de service dans une école de sous-officiers, avant d'accomplir les services requis par leur grade.

Les aspirants officiers de nouvelles troupes de protection anti-aérienne suivront, avant l'école d'officiers, un cours spécial de 27 jours. Tous ces services seront imputés sur le cours de répétition ou d'autres services à faire dans d'autres écoles et cours.

A L'ETAT-MAJOR GENERAL

Le Conseil fédéral a nommé 1er chef de section et officier instructeur à l'état-major général, le colonel Jean Schindler (1902), de Couvet, jusqu'ici commandant des écoles d'infanterie de Colombar.

LA CROIX-ROUGE

A LA CROIX-ROUGE Le comité exécutif de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a examiné des propositions au sujet des enfants soviétiques qui se trouveraient en Allemagne occidentale et en Autriche, ainsi que le rôle de la Croix-Rouge en faveur de la paix.

Un projet a été présenté concernant la révision des statuts de Croix-Rouge internationale et le nouvel accord entre les deux organismes qui constituent la Croix-Rouge internationale.

Cet accord a été déjà signé par MM. Ruegger, président du CIOI, et Sandstrom, président des gouverneurs de la Ligue des sociétés de Croix-Rouge. Cet accord envisage la coordination des secours, les études concernant les conventions de Genève, les premiers secours en cas d'accidents, ainsi que d'autres questions.

La délégation de l'Alliance des sociétés de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge de P.U.R.S.S. pria le comité exécutif de demander au secrétariat de la Ligue d'obtenir des autorités d'occupation dans les zones occidentales de l'Allemagne et d'Autriche la liste des enfants soviétiques non encore rapatriés.

La demande soviétique soumise au vote du comité exécutif ne fut pas retenue. Le président, M. Sandstrom, demanda à la Croix-Rouge soviétique de mettre à profit l'offre qui avait été faite par la Croix-Rouge américaine et britannique de l'aider dans ce domaine.

Des propositions furent soumises par les délégations chinoise et soviétique concernant d'une part l'action de la Ligue en faveur de la paix et d'autre part, la prohibition des armes atomiques. Le comité exécutif jugea toutefois qu'une nouvelle déclaration de la Croix-Rouge sur ces questions était inutile.

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.O.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

LA VIE ECONOMIQUE

APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE

L'été 1951 particulièrement métré pluvieux a laissé penser que les extraordinaires chutes de pluies auraient au moins cet avantage d'assurer l'approvisionnement en électricité pour l'hiver. Il ne faut toutefois pas oublier le fait que les usines au fil de l'eau, doivent, en hiver assurer au moins les trois quarts des besoins en électricité. Or en septembre déjà, le niveau de l'eau près de ces usines était fortement inférieur à la moyenne des dernières années. Ainsi, le Rhin à Rheinfelden était à 13 % en dessous de son niveau moyen; au mois d'octobre, ce niveau était tombé à 40 0/0 au-dessous de la moyenne. En revanche, les besoins en électricité ont augmenté par rapport à l'année dernière, augmentation allant jusqu'à 20 % à certains endroits. Alors même que les bassins d'accumulation ont pu maintenir leur cote maximum jusqu'en mi-septembre et que les installations thermiques utilisées pour la production d'énergie ont été mises en service dès le mois de septembre, les lacs de barrage ont été mis dès le mois d'octobre à très forte contribution pour la couverture des besoins croissants en électricité.

En conséquence la situation de l'approvisionnement en électricité est précaire; celui-ci n'est pas assuré pour tout l'hiver. Au cas où ce dernier serait un hiver sec le manque d'énergie pourrait se chiffrer à quelque 400 millions de kilowatts-heure, ou même atteindre, au pis-aller, le chiffre de 1000 kilowatts-heure.

Aussi l'office pour l'économie électrique a-t-il demandé aux usines de suspendre les livraisons dites facultatives. Il faudra en outre s'efforcer dès maintenant d'économiser les réserves d'eau des bassins d'accumulation, en utilisant des moyens thermiques pour la production d'énergie.

C.F.F.

REPRISE DE L'EXPLOITATION NORMALE SUR LA LIGNE DU SIMPLON

Les CFF communiquent: A partir de jeudi 26 décembre, la circulation des trains entre Varzo et Preglia — a repris sur une voie. Les trains directs de la ligne du Simplon, à commencer par le train 34 (Brigue dép. 9 h. 38) et le train 135 (Domodossola dép. 9 h. 45), ont circulé de nouveau conformément à l'horaire du 7 octobre 1951. Comme l'exploitation se fait à voie unique, quelques changements sont apportés au service local entre Brigue et Domodossola. Dans les gares intéressées, des avis aux voyageurs indiquent le public sur ces modifications.

Pour la première fois dans la nuit du 27 au 28 décembre, le Simplon-Orient-Express, qui était détourné par Modane, a circulé de nouveau dans les deux sens via Valorb-Simplon. Le train inter-villes, Milan dép. 19 h. 00, pour Berne et Genève a circulé sur le tronçon Milan-Brigue normalement à partir du 28.

STATISTIQUES

LA POPULATION DE LA SUISSE

Le Bureau fédéral de statistique a établi définitivement le chiffre de la population lors du dernier recensement le 1er décembre 1950. Si l'on déduit du chiffre total de la population résidente le nombre des personnes qui se trouvaient passagèrement à l'étranger lors du recensement, et si l'on ajoute le nombre des personnes qui séjournaient en Suisse tout en ayant leur domicile à l'étranger, on arrive à une population présente de 4.729.163 personnes.

A L'ECOUTE

PRIX SUISSE RADIOPHONIQUE

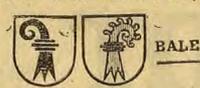
Le jury du « Prix suisse » radiophonique s'est réuni au studio de Genève, sous la présidence de M. M. Bezencon, directeur général de la Société suisse de radiodiffusion. Il a récompensé « Otomimé, princesse de la mer », évocation radiophonique inspirée d'une légende japonaise, oeuvre de Georges Hoffmann, musique de Rokuro Kurachi, et, en deuxième lieu, « Vingtème siècle » de William Agut.

Dans nos Cantons

ARGOVIE

LA CONSTRUCTION D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DANS LE CANTON D'ARGOVIE Le Conseil d'Etat argovien se propose de franchir une nouvelle étape dans le domaine des constructions scolaires. A cet effet, il soumet au Grand Conseil un projet d'exécution des décisions prises par l'Assemblée législative, projet qui devra encore être soumis à l'approbation des électeurs et qui prévoit notamment les constructions suivantes: une Ecole normale cantonale et une Ecole pour jeunes filles à Aarau, des maisons d'école, des convicts, et des établissements d'exploitation pour trois Ecoles d'agriculture décentralisées, à savoir l'une au château de Liebegg (commune de Gränichen) et les deux autres à Frick et à Muri. Ces bâtisses une fois terminées, l'Ecole d'agriculture qui se trouve présentement à Brougg sera fermée et abritera l'Ecole ménagère, l'Ecole enfantine et autres cours. Le crédit demandé pour l'acquisition du terrain

et l'exécution des travaux se monte à 8,6 millions de francs.



GRAND CONSEIL BALOIS

Au Grand Conseil, un député catholique M. Kleiber, s'est plaint de la situation intenable selon lui du personnel du Théâtre municipal due aux exigences et au comportement de la direction, en ce qui concerne les artistes suisses préférés vis-à-vis de leurs collègues étrangers. M. Zschokke, conseiller d'Etat, a contesté les affirmations de l'interpellateur. L'affluence du public tant en ce qui concerne les spectacles de comédie que les spectacles d'art lyrique, qui n'a jamais été aussi grande qu'aujourd'hui, prouve que le public sait apprécier les efforts de la direction et de la troupe. La proposition de soumettre les faits incriminés à l'examen d'une commission a été repoussée par 43 voix contre 36.

LE RECENSEMENT DES ARBRES FRUITIERS A BALE-CAMPAGNE

Le recensement des arbres fruitiers à Bale-Campagne a révélé un total de 740.000 unités, dont 550.000 se trouvent dans les vergers. Il y a 180.000 cerisiers, 170.000 pommiers, 140.000 pruniers, 40.000 poiriers et 10.000 noyers, représentant un valeur globale de 30 à 35 millions de

frs. Ce montant n'est pas très élevé par un tiers des arbres de jeunes plants et 1/5 sont vieux.

logère suisse a été cette année au centre de l'intérêt public. L'attention avec laquelle on a suivi les débats sur le nouveau statut légal de l'horlogerie montre que l'on a reconnu le rôle important que joue cette industrie d'exportation dans notre économie nationale.

NEUCHÂTEL

ASUAG S.A.

L'assemblée générale ordinaire de la Société générale de l'horlogerie suisse S.A. ASUAG a eu lieu à Neuchâtel. Après un exposé financier de M. Scherz, vice-président du Conseil d'administration, l'assemblée générale approuva le rapport de gestion et les comptes, puis elle ratifia à l'unanimité les propositions concernant l'emploi du bénéfice. Dans son allocution aux actionnaires, M. P. Renggli, président du Conseil d'administration, rappela que l'industrie hor-

logère suisse a été cette année au centre de l'intérêt public. L'attention avec laquelle on a suivi les débats sur le nouveau statut légal de l'horlogerie montre que l'on a reconnu le rôle important que joue cette industrie d'exportation dans notre économie nationale.

Pour sauvegarder l'existence de l'industrie horlogère

Le Conseil fédéral a adopté une ordonnance d'exécution de l'arrêté fédéral du 22 juin 1951 sur les mesures propres à sauvegarder l'existence de l'industrie horlogère suisse.

Cette ordonnance se borne à régler les questions qui sont l'objet des chapitres II (exportation), III (fabrication) et IV (travail hors fabrique, c'est-à-dire à domicile, dans les petits établissements et les entreprises familiales) de l'arrêté fédéral.

Les chapitres I (définitions), V (contrats collectifs de travail) et VII (contrôle des conventions et décisions des groupements horlogers) ne demandant pas de mesures d'exécution spéciales. Quant au chapitre VI (fonds de crise), il devra être traité séparément, car il s'agit là d'un problème assez complexe.

Les dispositions d'exécution du nouveau statut de l'horlogerie ont été amplement discutées avec les associations patronales et ouvrières de l'industrie horlogère, la commission professionnelle pour le travail à domicile dans cette industrie, les administrations fédérales intéressées, les cantons de la région horlogère et les grandes associations nationales.

Faisant usage de la faculté que lui a conférée le Parlement, le Conseil fédéral a subordonné à un permis l'exportation des machines d'horlogerie, ainsi que la réouverture d'entreprises horlogères qui ont interrompu leur activité industrielle.

La nouvelle législation apporte divers assouplissements au régime actuellement en vigueur. L'exportation de montres et de mouvements terminés sera désormais libre, sous réserve des prescriptions régissant les exportations à destination des Etats-Unis d'Amérique et du contrôle en matière de contingents et de trafic de paiements. L'ordonnance n'impose pas aux exportateurs de ces produits l'obligation de faire viser ou enregistrer leurs livraisons. Afin de prévenir de l'abus, l'administration des douanes exercera un contrôle approprié sur ces exportations. Il s'agira principalement d'empêcher que, sous la désignation de montres ou de mouvements nus, on n'exporte des pièces détachées ou des chablonis.

Le déplacement des entreprises horlogères ne sera plus sujet à autorisation. De plus, pendant la période allant du 1er janvier 1952 au 31 décembre 1953, les patrons de l'industrie horlogère pourront augmenter sans permis leur effectif maximum de 3 unités s'il est inférieur à 60 et de 5 % s'il est de 60 unités ou supérieur.

Enfin, le Département fédéral de l'Economie publique n'aura plus la compétence de rendre obligatoires les prix minima et les conditions de vente adoptées par les organisations conventionnelles ou l'Association Roskopf.

Les décisions du Département fédéral de l'Economie publique concernant l'exportation de machines d'horlogerie, la réouverture de nouvelles entreprises horlogères, la réouverture et la transformation d'entreprises, l'augmentation de l'effectif et les traités de permis en cas d'abus pourront désormais être déferés au Tribunal fédéral par voie de recours de droit administratif. Auront qualité pour recourir le requérant débouté, le titulaire de l'autorisation retirée et la Chambre suisse de l'horlogerie en cas d'octroi d'un permis.

L'ordonnance d'exécution entrera en vigueur le 1er janvier 1952 en même temps que l'arrêté fédéral du 22 juin 1951 sur les mesures propres à sauvegarder l'existence de l'industrie horlogère suisse.

BERNE

SUBVENTIONS FEDERALES

Le Conseil fédéral a accordé une subvention au canton de Berne pour la correction de la Lutschine blanche, dans la commune de Lauterbrunnen, et pour la correction de la Simme, dans la commune de Lenk.

VOTATION POPULAIRE ET ELECTION

Le dimanche 10 février 1952 aura lieu l'élection d'un membre du Conseil exécutif en remplacement de M. le conseiller d'Etat Dr. Feldmann, élu conseiller fédéral. Le même jour aura lieu la votation populaire sur le loi concernant la réforme judiciaire et sur l'arrêté populaire concernant le nouveau bâtiment de l'Institut de médecine dentaire.

EN L'HONNEUR DU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION ET DES PRESIDENTS DES CHAMBRES FEDERALES

Le président de la Confédération pour l'année 1952, M. Kobelt, le nouveau président du conseil national, M. Renold, et le président du Conseil des Etats, M. Bossi, sont depuis plusieurs années membres du Rotary Club. Le Rotary Club de Berne a considéré comme un devoir d'honneur de marquer ce

fait par une manifestation simple, entourée de chants. Le président F. Hans Giger jun. a salué la présence des trois hauts magistrats de notre pays, et a relevé que les trois hôtes d'honneur ont confirmé dans le sens le plus élevé les principes rotariens des services altruistes pour le bien public. Il a souhaité aux trois présidents que l'unité du peuple suisse dans les questions essentielles rende supportable l'accomplissement de leur devoir plein de responsabilité.

Les trois futurs magistrats ont remercié par de courtes allocutions, M. Kobelt, président de la Confédération, a rappelé les principes essentiels qui ont guidé le peuple suisse à travers son histoire et il a relevé sa volonté évidente de défense.

SCHAFFHOUSE

LE BUDGET DE LA VILLE DE SCHAFFHOUSE

Le Conseil municipal de Schaffhouse a approuvé à l'unanimité le budget de 1952, qui prévoit un déficit de 731.000 frs. les dépenses s'élevant à 12.059.440 francs.

THURGOVIE

L'ASSAINISSEMENT DES CHEMINS DE FER THURGOVIENS

Le ressort du rapport des chemins de fer thurgoviens qu'il n'a pas été possible d'électrifier cette entreprise conformément aux principes légaux en usage et qu'il ne peut plus être question que d'une aide extraordinaire et immédiate. L'Office fédéral des transports a fait savoir que le Conseil fédéral serait disposé à accorder un prêt d'un million si le canton en fait autant, à conditions toutefois que le programme de développement technique de 4,5 millions de frs. qui tient compte des préparatifs d'électrification, se limite à « maintenir les installations ferroviaires en état de fonctionner ». On se demande même si le problème de l'électrification peut être écopé, en raison des frais élevés que cette réalisation susciterait. Le rapport contient divers recommandations d'experts en vue d'assainir la compagnie. Une assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 27 décembre pour examiner toute affaire et l'on étudie aussi la question de la collaboration avec la ligne Frauenfeld-Wil en vue de procéder à des économies.

UNTERWALD

LE GRAND CONSEIL DU NIDWALD

Une longue discussion s'est engagée au Grand conseil de Nidwald à la suite d'une interpellation concernant l'attitude du conseil d'Etat au sujet d'un discours du chef du département des travaux publics du canton de Lucerne au sujet du raccordement du chemin de fer Stansstad. Engelberg aux CFF, discours qui a fait beaucoup de bruit et qui a donné lieu à des malentendus. Le Grand conseil a approuvé le point de vue du gouvernement et les démarches entreprises. La décision de la Landsgemeinde au sujet des crédits sera ajournée d'un an.

URI

GRAND CONSEIL URANAIS

Le Grand Conseil uranaise a examiné en détail le programme de travaux routiers établi par le gouvernement pour ces 10 prochaines années. Il a approuvé les crédits suivants: 14 millions pour la route du Gothard, 2 millions pour la Furka, 600.000 frs. pour Oberalp, 2 millions pour le Klausen et 1.200.000 frs pour les routes secondaires du canton et des communes, soit au total 19.800.000 frs. dont 2.450.000 frs. devront être fournis par le canton. Il appartient maintenant au peuple de se prononcer sur ce projet.

Si les Chambres fédérales ont sanctionné les exceptions à la liberté du commerce et de l'industrie qui contient le nouvel arrêté et si ce dernier a été accepté sans référendum, il faut en voir la raison dans le fait que le régime en vigueur jusqu'à ce jour a fourni des preuves de son efficacité. L'arrêté fédéral sera voté 10 ans. Durant cette période, les horlogers et leurs organi-

sations auront à fournir la preuve que ce statut ne donnera pas lieu aux abus que ses adversaires dénoncent par avance, mais qu'il permettra, au contraire, à l'industrie horlogère de conserver sa vitalité. Dans le nouveau régime comme dans l'ancien, un vaste champ d'activité reste à la disposition de l'entrepreneur qui veut donner libre cours à son initiative.

ZURICH

CONSEIL MUNICIPAL DE ZURICH

Le Conseil municipal a accordé un crédit de 2.450.000 frs pour la construction d'une installation de filtrage des eaux d'égoûts puis le Conseil a adopté le budget de 1952 qui s'élève à 187 millions de frs. Le budget extraordinaire prévoit une dépense de 16,8 millions. La dette des constructions s'élèvera à la fin de l'année 1952 à 60 millions. Le taux de l'impôt est d'Etat.

CHAMBRE SUISSE DES EMPLOYES

La Chambre suisse des employés a tenu séance à Zurich sous la présidence du conseiller national Schmid-Ruedin, pour discuter à fond du projet d'une nouvelle déclaration commune des organisations économiques fédérales sur la politique des prix et des salaires. Il a été constaté alors que la déclaration de la commission paritaire chargée d'étudier les questions relatives aux employés est déjà en partie périmée en ce qui concerne l'adaptation totale des traitements au nouveau renchérissement au coût de la vie. La prise de position définitive à cet égard a été renvoyée à une prochaine séance. La décision relative à la signature du nouveau accord par la Fédération des sociétés suisses d'employés dépendra avant tout de la compensation au nouveau renchérissement accordée aux employés privés.

M. Bernard Marty, président central de la Société suisse des contre-maîtres, a fait un exposé sur le projet de loi sur le travail et sur l'attitude prise à cet égard par le comité directeur de la Fédération des sociétés suisses d'employés. Il est ressorti au cours de la discussion que l'opinion de ce comité est que la loi ne pourrait être approuvée à l'égard des employés que si des amendements essentiels étaient apportés au projet.

Après un exposé approfondi de M. F. Portmann, secrétaire général de l'Union Helvétique, la Chambre suisse des employés s'est prononcée en faveur du projet de loi fédérale sur la compensation pour perte de salaires et de gains en faveur des militaires. Elle a pris connaissance avec satisfaction qu'il avait été tenu compte de la plupart des postulats de la Fédération des sociétés suisses d'employés, dont les principes ont été approuvés par la commission des experts pour élaborer le projet de loi.

Se fondant sur l'orientation du conseiller national Schmid-Ruedin relative au projet d'arrêté fédéral concernant la couverture des dépenses d'armement, la Chambre suisse des employés a décidé d'appuyer les mesures financières préconisées par le Conseil fédéral. En particulier, elle considère comme nécessaire et approprié d'introduire l'impôt atténué sur les boissons avec des dispositions de protection légale pour les viticulteurs.

Enfin, la chambre suisse employée a pris connaissance d'un rapport sur le résultat des élections au Conseil national qui ont abouti à un renforcement de la représentation hors partis des employés.

Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient

Dir. resp.: M. Maurice Fiechter

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE. S. A. E. ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99). Capital: Lstg. 800.000. Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie, Teinturerie, Fil à Coudre. BUREAU à KARMOUS: Téléphone 2139. AGENCE au Caire 14, rue Gawhar el Qaid (Mousky) — Téléphone 51884 - R.C. Caire 984. COMPTOIR POUR LA VENTE DES FILS EGYPTIENS: 4, Rue Sultan el Saheb, Hamz auou, Téléphone 49470 R.C. Caire No. 10. MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE: 14, Rue Chérif Pacha, ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville. Sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE: SOCIETE EGYPTIENNE DES INDUSTRIES TEXTILES S.A.E. Tel. 25964 Usines à Moharem Bey sur la rive gauche du Canal Mahmoudieh Capital: L.E. 500.000 Tissage du coton, lin, jute et soie. Blanchisserie, Teinture et impression. (R.C.A. 128) SOCIETE EGYPTIENNE DE L'INDUSTRIE DE BONNETERIE S.A.E. Tel. 27492 Usines près du Pont de Moharem Bey. Capital: L.E. 100.000 Lissage, Tricotage Bonneterie, Blanchiment Teinture de toute fibre textile (R.C.A. 10259) NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS EMPLOYES: 10.000

YUGOSLAVENSKA LINJSKA PLOVIDBA YUGOSLAV LINE Services maritimes, postaux et commerciaux Lignes régulières entre: L'ADRIATIQUE L'EGYPTE le LEVANT L'AFRIQUE DU NORD L'EUROPE SEPTENTRIONALE les ETATS UNIS D'AMERIQUE L'ARGENTINE Pour tous renseignements s'adresser à: E. SAVON & Co. LTD. 2, Rue Toussoun B.P. 1684 — Tél. 27330 ALEXANDRIE R.C.A. 28060 14, Rue El Forat B.P. 62 — Tél. 2934 PORT-SAID

s/s PACE RAPIDITE LUXE CONFORT d'Alexandrie directement pour: NAPLES - MARSEILLE - GENES et Service régulier Alexandrie/Beyrouth Pour renseignements et billets, s'adresser à: G. BEYTS & Co. (INNES, BROWN & ANSARA, Succrs.) Alexandrie: 26, Rue Fouad 1er — Tél. 22217 - R.C.A. 29037 Le Caire: 45, Rue Malika Farida — Tél. 42978 ainsi qu'à toutes les Agences de Voyage

L'ASSURANCE UNIVERSELLE de la "WINTERTHUR" Société Suisse d'Assurance contre les ACCIDENTS couvre dans tous les pays civilisés tous les voyages par terre, mer et air tous les sports (y compris excursions en haute montagne) Les primes sont très modiques REINHART & Co. Agents Généraux pour l'Egypte de "WINTERTHUR" Société Suisse d'Assurance contre les ACCIDENTS ALEXANDRIE: 6, RUE ADIB LE CAIRE: 41, RUE CHERIF PACHA TEL. 22429-24737 - R.C. 483 TEL. 44664 - R.C. 10332

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 13 JANVIER 1952 9 h. 30: Catéchisme. 10 h. 15: Culte en langue allemande. Gottesdienst in deutscher Sprache. 10 h. 15: Ecole du Dimanche.

MERCREDI 16 JANVIER, à 7 h. 30 p.m. Réunion des Nurses et jeunes filles au Presbytère. Le pasteur parlera de quelques aspects de l'Islam.

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DU CAIRE 39 Avenue Fouad Ier

DIMANCHE 13 JANVIER 10 h.: Ecole du Dimanche. 11 h.: Culte (M. Euyeur, pasteur): «DEPRESSIONS ET REDRESSEMENTS».

DONATIONS En mémoire du regretté Dr. A. ESCHER En faveur de l'Ecole Suisse d'Alexandrie: M. et Mme A. Hilty 200

En faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie: M. et Mme Ch. de Planta 200 M. et Mme P. Reinhart 200

A L'ATELIER VENDREDI 11 JANVIER, à 6 h. 45 p.m.

CONFERENCE de M. ROGER GAILLARD de la Compagnie Jean Marchat «SARAH BERNHARDT, MOUÏNET-SULLY, de MAX et LE GRAND MONDE»

Sur la demande du conférencier, les portes seront fermées à 7 h. précises.

AUX AMITIÉS FRANÇAISES 54 Av. Fouad Ier

MERCREDI 9 JANVIER à 7 h. p.m. Séance de Cinéma. «QUATRO PASSI FRA LE NUVOLE».

VENDREDI 11 JANVIER à 6 h. p.m. Réception donnée en l'honneur de la COMPAGNIE JEAN MARCHAT.

PETITE ANNONCE No. 111. — ON DEMANDE NURSE diplômée pour Maison Privée pour s'occuper de deux enfants. Ecrire avec détails, certificats et prétentions, à «A.E.Y.» c/o Journal Suisse. (2, 3, 4)

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29054 — «Il vedovo allegro» (A. Nazzari, Isa Barzizza).

FOUAD — Tél. 21233 — «Barry» (Pierre Fresnay).

LA GAITE — Tél. 71225 — «Juno Bride» (Bette Davis, R. Montgomery).

METRO — Tél. 22850/9 — «In-side straight» (David Brian, Arlindo Dahl).

RIALTO — Tél. 24694 — A 3 h. «Alice au pays des merveilles» dessin animé de Walt Disney. (2ème semaine) — A 6 h. et 9 h.: «Outrage» (Mala Powers).

RIO — Tél. 26329 — «The scarf» (Mercedes Mc Cambridge, John Ireland).

ROYAL — Tél. 26329 — «Up front» (Marina Bertl, David Wayne).

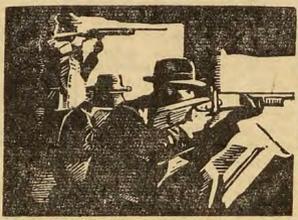
STRAND — Tél. 22322 — «Hard, fast and beautiful» (Claire Trevor, Sally Forrest).

THEATRE MOHAMED ALY — Tél. 25106 — Jeudi 10, Vendredi 11: «Le maître de son cœur», de P. Raynal. — Samedi 12, Dimanche 13: «Montserat» de Roblès.

Melki's Maitre Drapier Ambassadeur du Goût et de la Distinction Arrivages continuels de DRAPERIES ANGLAISES aux coloris et aux dessins exclusifs aux prix les plus étudiés Rue Tewfik No. 13 Tél. 20438 Alex.

AU CAIRE

SECTION SUISSE DE TIR DU CAIRE



SAMEDI 12 JANVIER dès 1 h. 30 p.m. TIR POUR TERMINER LE PROGRAMME 1951

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Mardi 22 Janvier dès 3 h. 30 p.m. Réunions bi-mensuelles dans les locaux du Y.W.C.A., Sharia Emad El Dine II.

NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE GROUPE DU CAIRE

La prochaine réunion du Groupe aura lieu le MERCREDI 23 JANVIER à 9 h. p.m. au Cercle.

Le sujet sera introduit par M. JEAN BOURQUIN. Le Comité.

Le discours de M. le Ministre B. de FISCHER

(Suite de la page 1) Le nombre de visas émis cette année est de 6800 contre 4465 en 1950. Au mois de mars, plusieurs filateurs suisses ont séjourné en Egypte pour participer au Congrès International du Coton, marquant ainsi l'intérêt que l'industrie cotonnière suisse porte à la fibre égyptienne de haute qualité. Sur le plan des échanges culturels, de l'entraide scientifique et de la vie sportive, les contacts entre la Suisse et l'Egypte se sont multipliés au cours de l'année. On se rappellera avec plaisir la constitution à Berne, le 14 juin, de la Société Suisse-Egypte dont le but est d'entretenir et d'encourager les relations amicales et culturelles entre nos deux pays. Le Professeur Charles Andraea et le Secrétaire le Professeur J. R. Fiechter, auquel revient en premier l'honneur de cette belle réalisation. A l'occasion de la séance inaugurale de cette Société, une exposition des œuvres du peintre égyptien Sabagh avait été organisée à Berne. L'Institut suisse de recherches architecturales et archéologiques de l'ancienne Egypte, qui avait inauguré ses travaux au printemps 1950, a parachevé son organisation interne. Il collabore actuellement aux fouilles entreprises à Dahchour par les Autorités égyptiennes. L'Institut reçoit fréquemment la visite de savants égyptiens et étrangers qui viennent consulter sa riche bibliothèque. Autre fait agréable pour nous, c'est l'invitation que l'Egypte a adressée à notre compatriote, M. Wiesmann, chimiste de grand renom, pour étudier sur place les moyens de lutter contre le ver du coton. De nombreux Egyptiens ont continué à fréquenter les hautes écoles et universités suisses. Leur nombre a tendance à s'accroître et nous aimons à penser qu'ils apprécient notre pays et l'enseignement qui leur y est dispensé. Si la Suisse n'a pas été représentée aux Jeux Méditerranéens à Alexandrie par une équipe — cela s'explique par sa situation géographique — elle n'a pas moins contribué au succès de l'équipe militaire égyptienne de tir. C'est en effet notre champion mondial de tir, M. Zimmermann, qui a eu le privilège d'entraîner les participants égyptiens. Ajoute qu'à son tour M. Tschudi prépare avec soin les gymnastes égyptiens aux Jeux Olympiques qui auront lieu cet été à Helsinki. Je tiens enfin à mentionner ici la florissante vie culturelle de notre propre colonie au Caire. Nous y comptons des savants, des auteurs, des musiciens, des peintres, des mécènes. N'enrichissent-ils pas tous notre patrimoine? Je n'en cite que quelques-uns: Mademoiselle Veillon a eu beaucoup de succès en exposant une partie de ses œuvres à Zurich. M. Patry a composé un beau quatuor. M. Edmond Müller vient de nous offrir le premier volume intitulé «Anathèmes» d'une trilogie de haute tenue, qu'il consacre aux problèmes politiques de notre temps. Je ne saurais oublier enfin ceux qui s'occupent d'œuvres de charité: je blesserais leur modestie en disant tout ce qu'ils font mais je tiens à souligner qu'ils sont nombreux et généreux. Ce coup d'oeil sur une évolution si positive sur beaucoup de points en 1951 doit nous engager à envisager l'année nouvelle avec sérénité et confiance. Nous avons le rare privilège de voir notre Pays jouir de la paix, de l'ordre, de la justice sociale et de la prospérité et nous bénéficions de l'amitié de l'Egypte. En nous félicitant aujourd'hui les uns les autres de cet heureux état de choses, souhaitons tous ensemble que la

Message de Nouvel-An

du Président du C.I.C.R., M. Rieger

Dans peu d'années, la Croix-Rouge aura cent ans d'existence. On peut, on doit se poser une question: A quoi tient le succès durable et sans cesse grandissant de cette idée qui a parcouru victorieusement le monde? La Croix-Rouge vit et prospère parce qu'elle a toujours recherché et recherché encore, inlassablement, au milieu des contrastes et des conflits, ce qui unit dans un domaine essentiel, celui de la lutte contre la souffrance. Mais il ne suffit pas qu'il existe dans tous les pays et continents le même symbole, le même nom de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge. Il faut que vivent ce symbole et ce nom, c'est à dire qu'ils correspondent partout intensément en nous à la même conviction, celle du fondateur de notre œuvre, Henry Dunant: aide fraternelle, généreuse, désintéressée à toute victime, aucune discrimination dans la lutte contre la souffrance, partout le respect de la personne humaine. Si telle est bien notre doctrine, si ces fondements de la Croix-Rouge sont, unanimement reconnus intangibles, il y a là un gage — le plus décisif peut-être — de l'harmonie à laquelle aspire l'humanité entière.

Si telle est bien notre doctrine, si ces fondements de la Croix-Rouge sont, unanimement reconnus intangibles, il y a là un gage — le plus décisif peut-être — de l'harmonie à laquelle aspire l'humanité entière.

Si telle est bien notre doctrine, si ces fondements de la Croix-Rouge sont, unanimement reconnus intangibles, il y a là un gage — le plus décisif peut-être — de l'harmonie à laquelle aspire l'humanité entière.

Si telle est bien notre doctrine, si ces fondements de la Croix-Rouge sont, unanimement reconnus intangibles, il y a là un gage — le plus décisif peut-être — de l'harmonie à laquelle aspire l'humanité entière.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 13 JANVIER 1952

MENU

- Nouillottes Finas au Parmesan Pointe de Charolais à la Charpente Pommes Gousse d'Ail Carottes et Petits Oignons Salade Valaisanne Tranche Millefeuille à la Crème Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél. 50755.

LE NOUVEL-AN dans la Colonie du Caire

AU CERCLE

Le réveillon du 31 décembre a réuni un grand nombre de familles, et l'an de disgrâce 1951 a été enterré avec toute la pompe qui convenait, tandis que 1952 était salué par des vœux d'espérance. Dans le jeu de quilles devenu salle des fêtes depuis Noël, et orné de guirlandes et de drapeaux, un orchestre des plus entraînants menait le bal. Dîner excellent, musique réjouissante, toilettes ravissantes, tout contribua à créer une atmosphère de joie familiale. Les jeux, dirigés par Robert Peyer et René Zerr, sortaient de l'ordinaire, et ont permis d'apprécier les talents d'équilibriste de M. Sesseli... et d'autres concurrents moins chanceux, ainsi que l'habileté ménagère de quelques couples de bonne volonté (morale: il est moins aisé d'emfiler une aiguille que de présider un cercle); le sketch des deux aveugles porteurs de bougies a déchaîné une hilarité inextinguible. Quant au yodel exécuté par le duo Fritz Klausner - René Zerr, il a été longuement acclamé. Les organisateurs de cette délicieuse soirée ont eu la joie de la voir couronnée de succès; qu'ils reçoivent des remerciements chaleureux. R.Y

A LA LEGATION

Selon la coutume, toute la Colonie au grand complet s'est trouvée réunie le 1er Janvier à l'Hôtel de la Légation pour présenter ses vœux à Monsieur le Ministre et à Madame de Fischer, et par leur truchement aux Hautes Autorités de notre Pays. La pluie persistante des trois dernières semaines avait enfin fait place à un soleil radieux qui redonnait au Caire son vrai visage. Au-dessus du Perron de l'Hôtel, le drapeau suisse faisait éclater son fond rouge, et la croix blanche ainsi illuminée donnait un nouveau sujet d'espoir à ceux pour qui 1951 a été par trop défavorable. Réception des plus animées, échange traditionnel de vœux, mais cette fois combien plus vibrants, pour l'avenir de la Colonie, de son Pays de résidence, de la Patrie, et pour l'apaisement des passions dont le monde est agité. A midi, devant tous ses compatriotes recueillis, Monsieur le Ministre a prononcé la belle allocution qu'on peut lire en première page. Puis chacun regagna son foyer, souhaitant encore sincèrement que cette année commençante soit plus clémente à notre monde si inquiet. R.Y

ECHOS

MATERIEL SUISSE POUR LES INDES

La fabrique suisse de wagons et d'ascenseurs de Schieren a construit deux wagons de voyageurs qui sont les prototypes d'une livraison aux Chemins de fer de l'Etat indien. Il s'agit de wagons à écartement large en tôle d'acier. Pour construire ces wagons, il a fallu tenir compte des conditions du climat, des transports, des us et coutumes de la population. La tare des wagons indiens de troisième classe est de 36 tonnes. Les wagons légers des C.F.F. de la même classe, 28 tonnes. Les Indian Railways comptent quatre classes: 1re, 2e et 3e avec, entre la 2e et la 3e classe une classe intermédiaire. Du fait que les distances sont énormes, chaque classe de wagons doit être aménagée en une sorte de wagon-lit. Chaque wagon a quatre W.C. avec installations de lavabo. Dans les Wagons de 1re classe, chaque W.C. comporte une installation de douches. Chaque wagon comprend des ventilateurs électriques. Les fenêtres sont petites, 60 cm. sur 60, de sorte que les rayons du soleil sont amoindris. Il n'y a pas de soufflet d'un wagon à l'autre, ce qui est surtout établi pour des raisons de

sécurité. Une chose qui saute aux yeux, c'est le manque total de toutes affiches ou instructions, d'abord parce que la plupart des voyageurs ne savent pas lire, puis parce qu'il faudrait employer une quantité de langues. Seules les instructions d'alarme sont indiquées et cela en une demi-douzaine de langues. Les compartiments pour femmes ne portent aucune inscription, mais le portrait d'une femme peint avec beaucoup d'art sur le côté du wagon.

Des savants suisses à Khartoum

Le professeur Waldmeier, directeur de l'Observatoire de Zurich, a donné à la presse des renseignements sur l'expédition de la Société helvétique des sciences naturelles qui est prévue pour aller observer l'éclipse de soleil dans la deuxième moitié de février 1952. L'expédition se rendra au Soudan, à Khartoum, d'où l'on pourra observer l'éclipse totale le 25 février 1952. Cette expédition dans la vallée du Nil est l'occasion la plus favorable pour faire de nouvelles observations. Elle est soutenue matériellement et moralement par la Société helvétique des sciences naturelles.

A ALEXANDRIE

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

Une soirée familiale de FONDUE sera organisée le Samedi 19 Janvier à 7,30 p.m. à laquelle tous nos spécialistes et amateurs sont conviés. Les CHEFS DE CAQUELON sont priés d'inscrire leur équipe auprès de M. R. Lamou c/o HERRLING & Co. — Tél. 22340, jusqu'au vendredi 18 au plus tard.

Chaque équipe aura à se procurer ses ustensiles et les ingrédients. Ceux qui ne font pas partie d'une équipe et qui désirent participer à la soirée sont priés de s'inscrire individuellement. LE COMITE.

AVIS AUX QUILLEURS

Le 3ème et dernier Concours Annuel pour la COUPE DE L'ANNIVERSAIRE DU GROUPE DU MARDI 1919 - 1949 commencera: pour le Groupe du Vendredi: le VENDREDI 1 FEVRIER et sera terminé le VENDREDI 29 FEVRIER.

pour le Groupe du Mardi: le MARDI 5 FEVRIER et sera terminé le MARDI 4 MARS. Les parties seront jouées entre 7 h. et 8 h. p.m.

SOCIETE "HELVETIA"

Le comité de l'«Helvetia» prie tous les membres de la Société de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le LUNDI 21 JANVIER 1952 à 4 h. p.m. dans la salle de l'Ouvroir.

ORDRE DU JOUR 1) Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale. 2) Rapports du Comité sur l'exercice de l'année écoulée. 3) Rapport des Censeurs. 4) Election du Comité. 5) Election des Censeurs. 6) Projet pour le Bazar 1952.

NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVELTIQUE Groupe d'Alexandrie

Une réunion du Groupe aura lieu le Jeudi 24 Janvier 1952, à 20 h. 45 précises au Cercle Suisse, Chatby, pour s'y entretenir de CERTAINS ASPECTS DES RELATIONS ECONOMIQUES EGYPTO-SUISSES

La discussion sera précédée d'une introduction de Monsieur E. Muller. Tous les membres du Groupe, ainsi que les compatriotes que la question intéresse, sont cordialement invités à assister à cette réunion. Le Comité.

NOUVELLES SPORTIVES

Fangio reste fidèle à Alfa-Romeo qui n'abandonne pas les compétitions

A la suite d'une visite rendue par Fangio aux usines Ferrari peu avant son départ pour l'Argentine, une dépêche d'agence avait laissé entrevoir que le champion du monde serait en pourparlers avec cette marque. Notre confrère Piero Farne, chef du bureau de presse de la firme Alfa Romeo, expose dans le journal «Corriere Lombardo» qu'une démarche de Ferrari auprès de Fangio serait, à son avis, aussi impossible qu'une démarche d'Alfa Romeo auprès d'Ascari.

«Les attaches et les accords que ces deux champions ont avec leurs maisons respectives», écrit notre confrère, sont connus et sont connus également, leurs accords de principe pour la saison prochaine. Que Alfa Romeo dispute ou ne dispute pas les Grands Prix ou certaines épreuves réservées aux voitures particulières, cela n'a qu'une importance relative. Ce qui est certain, c'est que Fangio a assuré les dirigeants milanais qu'il resterait fidèle aux couleurs d'Alfa Romeo.

La visite de Fangio à Maranello, affirme Farne, eut d'autres motifs. Tout d'abord, Fangio a voulu rendre hommage à Ferrari pour lequel il a une grande admiration, ensuite, savoir si le constructeur transalpin participerait au cours du mois de janvier prochain aux Grands Prix d'Argentine avec son équipe officielle. Rien n'est encore décidé, mais il semble cependant certain que Gonzalez aurait à sa disposition une Alfa Romeo.

Alfa Romeo disputera certainement le Tour de Sicile, les Mille Miles, les 24 Heures du Mans et l'on peut prévoir d'ores et déjà que Fangio, Farina, Bonetto, Sarnesi et peut-être de Grafenried, seront les pilotes officiels de la marque.

Quant à l'abstention des voitures Alfa Romeo aux Grands Prix (formule 1) en 1952 et 1953, pas de changement. L'ingénieur Alesio

BUFET de la Gare des C.F.F. - Bâle

Le restaurant préféré pour sa bonne cuisine et son service rapide. Tél. 5 96 60 Charles Müller - Soutter

HELVETIA VIE COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

LE ASSURANCE sur la Vie est la PREVOYANCE idéale et donne une PROTECTION complète à la Famille. Conclure une Police est une NECESSITE sociale. Direction pour l'Orient: LE CAIRE, 39 Rue Kasr el Nil

Agence d'Alexandrie: 26, Rue Chérif Pacha

PREFEREZ i CACAO-CHOCOLAT - CHEWING-GUM

Caledonian Insurance Company, HEAD OFFICE: EDINBURGH, SCOTLAND, FOUNDED 1805 All classes of insurance transacted

POULIES A GORGES COURROIES TRAPÉZOÏDALES COLOMBES-TEXROPE en Stock B. FAVARGER Ing.

MISR-FLUVIALE Association en participation Bureaux Principaux: ALEXANDRIE: 10, Rue Chérif Pacha Tél. 28659, 28060. CAIRE: 39, Rue Kasr El Nil Tél. 54487, 54547

LEBON & Cie. - Usine d'Alexandrie UTILISEZ LE GAZ DE VILLE Jusqu'au 31 Janvier prochain REDUCTIONS EXCEPTIONNELLES

The Tractor & Engineering Co. S.A.E. (incorporating MOSSERI, CURIEL & Co.) ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire LE CAIRE: 18, Rue Emad el Din

HELVETIA VIE COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE SIEGE SOCIAL GENEVE L'ASSURANCE sur la Vie est la PREVOYANCE idéale et donne une PROTECTION complète à la Famille. Conclure une Police est une NECESSITE sociale. Direction pour l'Orient: LE CAIRE, 39 Rue Kasr el Nil

Alliance des Sociétés féminines suisses

REGARDS SUR LE PASSE

Les femmes qui, stimulées par le 1er Congrès suisse pour les intérêts féminins, à Genève, en 1896, décidèrent de proposer la fondation d'une Alliance de Sociétés féminines suisses, étaient déjà conscientes de leur responsabilité en qualité de présidentes d'organisations féminines locales: Mme Hélène von Müllinen, Berne, Mme Camille Vidart, Genève, Mme Duveillard-Chavannes, Lausanne, Mme Boos-Jegher, Zurich. A leurs côtés se trouvaient quatre femmes dont, les noms ne sont pas moins connus: Mme Chaponnière-Chaix, Genève; Mme Kraft, Lausanne; Mme Pieczynska-Reichenbach, l'amie intime et la collaboratrice de Mme von Müllinen, et Mme Fanny Schmid, Berne. Personnalité des plus marquantes, Mme von Müllinen, dont nous avons fêté le centenaire de naissance le 27 novembre, fut elle-même la première présidente de l'Alliance des sociétés féminines suisses par l'assemblée constituante du 26 mai 1900.

A cette occasion, treize sociétés s'étaient jointes aux quatre initiatrices. Lors de la deuxième assemblée générale, leur nombre s'élevait déjà à 26 sociétés, de langue allemande et française, représentant un total de 9600 femmes.

Les BUTS de l'Alliance furent clairement définis:

- 1) favoriser le rapprochement et l'entente des sociétés entre elles;
2) agir en commun auprès des autorités fédérales;
3) représenter les femmes vis-à-vis de l'étranger.

En considérant le développement de l'Alliance pendant 50 ans, nous pouvons mesurer la somme de force vitale et active que contenait ces quelques phrases. Nombreuses sont les femmes qui, toujours à nouveau se sont enthousiasmées pour les fins auxquelles on visait. Elles ont lutté de tout leur cœur et de toute leur intelligence, avec une foi inébranlable aussi, pour la cause de l'égalité de la femme en tant qu'être humain et que citoyenne.

Hélène von Müllinen et ses collaboratrices avaient gagné à leurs idées les associations les plus diverses. Nous lisons dans un de leurs rapports: « Nos sociétés appartiennent à toutes les classes sociales. Ceci nous remplit de joie et d'espoir, car c'est le témoignage de compréhension de toutes les unes aux autres. Nous sommes la pour celles qui confèrent aux autres secours. Prêter aide est le destin et la joie de l'humanité, et nous, les femmes, ne devons jamais oublier que, si nous voulons être les égales des hommes en toutes choses, égales dans la vie civile, égales par notre influence et nos droits politiques, nous n'atteindrons notre but qu'en compensant notre faiblesse physique par une force morale d'autant plus grande. »

Les fondatrices de l'Alliance sont nées à une époque où la plupart des jeunes filles, particulièrement celles des familles aisées, n'avaient ni la possibilité, ni la permission d'acquiescer un métier et où la différence des classes était bien plus marquée que de nos jours. Aussi est-ce d'autant plus stupéfiant de voir comment, il y a 50 ans, ces femmes ont rompu avec les traditions qui étaient devenues des chaînes pour elles et pour beaucoup d'autres, comment elles ont fait preuve d'initiative sans peur, cela, perdant le sens de leur féminité ou manquant de tact. Leur appel aux femmes de tous les rangs à former une alliance, venait du cœur et témoignait de leur besoin d'aider celles qui vivaient dans la dépendance, celles que leur propre faiblesse met en péril, celles qui sont en danger moral et qui travaillent en portant le poids de mauvaises conditions économiques. Elles rappelaient que nos ancêtres eux-mêmes ont toujours recouru aux alliances lorsqu'il s'agissait de faire face à des tâches nouvelles. En vérité, elles ont agi avec beaucoup de sagesse. Les statuts de l'Alliance sont aujourd'hui encore, dans leurs grandes lignes, les mêmes qu'aujourd'hui. L'Alliance est confessionnellement neutre et n'a aucune appartenance politique. Les sociétés, grandes et petites, de toutes les parties de la Suisse, qui la composent, lui apportent leurs soins et leurs préoccupations. Elle est l'organe coordonnateur de leurs vœux, sorte d'instance en commun, elle représente l'opinion féminine vis-à-vis des autorités. Aujourd'hui encore, le principe de l'Alliance n'est pas de prétendre régir l'activité de ses membres, ce qui entraverait leur liberté d'action, mais d'être le centre de ralliement des forces multiples qui doivent servir au bien de toutes.

La femme se sent plus attirée par les choses d'ordre pratique que par les problèmes abstraits. Cependant les fondatrices de l'Alliance ont reconnu qu'elles avaient une tâche à accomplir en dehors de leurs devoirs familiaux. C'est de cette vision plus large du rôle de la femme qu'est issu le « mouvement féminin suisse » — désignation qui fut souvent mal interprétée. Beaucoup de conquêtes pour lesquelles ces femmes furent les premières à lutter, nous paraissent aujourd'hui tout à fait naturelles, à la jeune génération surtout. Nous y reviendrons tout à l'heure. Mais avisons d'abord que nous sommes bien loin d'avoir réalisé ce que les fondatrices, au début de siècle déjà, jugeaient d'importance primordiale. Par là, nous ne pensons pas seulement au fait que les hommes nous privent, nous, seules Européennes, et bientôt seules femmes au monde, du droit de vote. Non, nous pensons aux femmes mêmes. Elles sont nombreuses les Suissesses qui, aujourd'hui encore, se vantent de ne rien vouloir entendre de la politique, parce que celle-ci, disent-elles, est étrangère à leur propre vocation de femmes et de mères

POUR CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE

DU JEUDI 10 AU MERCREDI 16 JANVIER 1952

- JEUDI: Parfois c'est la passion qui nous pousse, et nous croyons que c'est le zèle. (Imit. de J.-Ch.)
VENDREDI: Il fait beaucoup celui qui fait bien ce qu'il fait. (Imit. de J.-Ch.)
SAMEDI: Vous vous réjouirez toujours de voir si vous employez la journée avec fruit. (Imit. de J.-Ch.)
DIMANCHE: Le gain de notre étude, c'est d'en être devenu meilleur et plus sage. (Montaigne)
LUNDI: On voit les qualités de loin et les défauts de près. (Victor Hugo)
MARDI: Nous avons bien de la peine à n'être pas de l'avis de notre amour-propre. (Ameil)
MERCREDI: Penser en riant, c'est la santé de l'esprit. (Marc Monnier)

La Suisse une et diverse

Bosco - Gurin, un village tessinois de langue allemande

A 1500 mètres d'altitude, en quelque sorte sur le toit du Tessin, s'étale cossu et confortable le village de Bosco-Gurin, peuplé par les Walsers qui ont apporté à leur ancien dialecte original et l'y ont gardé au cours des siècles. En montant vers l'ouest, de la savoureuse vallée de la Maggia, on aura le temps de bourrer trois fois sa pipe avant d'atteindre Bosco-Gurin, par un chemin long et pénible. La nuit, l'air est déjà plus léger, le granit et les gneiss des rochers tout proches sont durs et gris. Au bas du village s'élevaient des mélèzes, coriaces comme les habitants de l'endroit. Ici, les maisons de pierre de style italien, telles qu'on en rencontre partout plus bas dans la vallée, et les charnières de bois brun-noir, du type haut-valaisain, brûlées par le soleil et qui reposent sur des pilotis par l'intermédiaire de larges pierres plates. De chez que j'entends des fleurs, nous adressent leur sourire, ornements de façade qu'on ne rencontre d'ordinaire qu'au nord des Alpes. On y retrouve la même atmosphère de bien-être, le même esprit, les mêmes aspirations que dans les villages de la Suisse allemande, qu'ils soient situés au nord ou au sud du Gothard. Faute de documents et de traditions, il est difficile de préciser pourquoi des Walsers ont, au moyen d'un quitté le Haut-Valais, leur patrie d'origine, avec tous leurs biens, pour passer la montagne par d'étroits sentiers, longer des arêtes vertigineuses, s'établir enfin dans le Tessin,

DOCUMENT ANCIEN

Le document le plus ancien relatif à la communauté indépendante de Bosco-Gurin remonte à 1253. Ce précieux parchemin indique que les gens de Gurin sont venus de la vallée de Conches et qu'ils ont dû payer à la commune de Losone, pour le terrain où ils sont établis et pour les pâturages environnants, une forte redevance. Il en résulte même de longues contestations qui durèrent près d'un siècle. Le différend toutefois fut réglé par le paiement d'une indemnité forfaitaire dont Losone finit par se déclarer satisfait. Ce conflit demeura cependant sur le terrain juridique et rien ne nous permet de penser que jamais les antagonistes en vinrent aux mains. La pièce par laquelle Losone donna quittance de cette indemnité forfaitaire porte la date de 1274, de sorte que l'immigration des Walsers dans le Tessin est sans doute beaucoup plus ancienne que le premier document de 1253.

En 1929, une partie du village fut emportée par une avalanche qui fit des victimes parmi les hommes et les bêtes. Selon la coutume des Walsers, les paysans de Gurin ont construit leurs étables hors du village, cela pour des raisons d'hygiène. C'est ainsi qu'on peut voir des femmes et des jeunes filles quitter leurs maisons pour aller soigner le bétail. En revanche, il y a des pommes de terre en suffisance et un peu de blé, pas assez toutefois pour nourrir le village. L'élevage du bétail est la principale ressource des habitants.

En hiver, on se réfugie derrière le poêle, tout au fond de la chambre, alors que, dehors, la neige forme des remparts de deux ou trois mètres de haut. Souvent on entend, dans la pièce chaude, le ronron du rouet qui tourne infatigablement, tandis que la grand-mère raconte quelque légende, parle des hommes et des animaux fantastiques, des montagnes et des gorges profondes, de la migration de ce peuple des Walsers vers la plaine lombarde toute proche.

(à suivre).

Thémis en Suisse

Le Procès Migros - Volksrecht

Le tribunal cantonal zurichois s'est prononcé en appel sur la plainte portée en son temps par la coopérative Migros, sa filiale de Zurich, l'Alliance des Indépendants et huit de leurs dirigeants contre M. Theo Zaifert auteur d'un article intitulé « Le faux doyen du mouvement coopératif suisse » et paru le 8 décembre 1949 dans le VOLKS-RECHT.

Les deux parties avaient recouru contre le jugement rendu en première instance par le tribunal de district de Zurich, qui avait retenu un chef d'accusation sur sept et condamné Zaifert, pour calomnie, à une amende de 200 frs. que deux ans de sursis, à un cinquième des frais, en mettant le reste à la charge des plaignants, qu'il obligeait en outre à verser à l'accusé une indemnité de procès, réduite de 9.600 francs. Ce tribunal avait retenu à la charge de Zaifert le fait de passage dans lequel il affirmait que Duttweiler avait gardé pour lui dix-sept entreprises de plus grand rapport que la Migros — alors qu'en réalité il n'y en a qu'une seule, une fabrique de savon — et qu'il en retirait des ressources supérieures à celles que lui procure son activité à la Migros (celle-ci lui servant surtout de tiroir-caisse), ce qui lui permettait de disposer de moyens immenses pour les besoins de sa propagande personnelle.

Le tribunal cantonal a admis la plainte portée contre Zaifert dans une mesure notablement moindre que le tribunal de district en considérant qu'une telle plainte ne peut être fondée que s'il s'agit d'une attaque directe à l'homme, ce qui n'est pas le cas en la circonstance. Il a constaté que tout le contenu de l'article incriminé visait manifestement et dans l'ensemble, seulement M. Duttweiler. Une minorité des juges estimait qu'en parlant de camouflage et d'artifices à propos de la transformation de la S. A. Migros en coopérative, l'accusé s'était rendu coupable non de calomnie mais de diffamation. La majorité a estimé, elle, que Zaifert s'était attaqué à l'exclusivité à M. Duttweiler, qui n'est pas le plaignant, de telle sorte que son acquittement s'impose, puisque, dans ces conditions, les plaignants ne sont pas en cause.

La majorité des juges a été du même avis en ce qui concerne les allégations de Zaifert au sujet des entreprises privées gardées par Duttweiler. Par contre, elle a reconnu qu'en ce qui concerne la question du tiroir-caisse, la coopé-

ELECTRICITE LUIGI MASCHIO 13, Rue Sélim Kapitan Téléphone 2782 ALEXANDRIE - Egypte Tous genres d'applications Canalisations électriques pour force et éclairage Sonneries, Microphones. Réparations de dynamos, etc Bonnes références

UNE BELLE REALISATION TECHNIQUE

Le téléphérique Grans - Bellalui

Après avoir suscité d'emblée un vif intérêt par le nouveauté de son mode d'exploitation, le téléphérique à cabines multiples de Grans-Bellalui connaît un regain d'actualité, depuis qu'il a été décidé d'en parachever la construction par un second téléphérique d'un type presque analogue.

Ouvert à l'exploitation en 1950, le téléphérique actuel permet d'atteindre un plateau à 2200 mètres d'altitude, après une dénivellation d'environ 800 mètres. Quittant la station de Grans, face au panorama de la vallée du Rhône, les touristes sont transportés en 16 minutes à la station du terminus actuel, après un parcours de 3 kilomètres. L'innovation apportée par cette installation — première du genre en Europe — consistait à combiner les avantages et caractéristiques du téléphérique proprement dit avec ceux du télésiège. Ici les sièges sont remplacés par une cinquantaine de petites cabines à 4 personnes, appelées nacelles. Celles-ci se suivent à une distance de 100 mètres et circulent à une vitesse de 3 mètres à la seconde. Les installations mécaniques et électriques correspondent en principe à celles des télésièges. Le passage des pylônes s'effectue sans heurts, comme sur un téléphérique proprement dit. C'est dire que cette solution allie à une grande capacité de transport (jusqu'à 400 personnes à l'heure) des conditions de confort accrues pour le voyageur qui est protégé des intempéries.

Sous peu, l'entreprise va ouvrir à l'exploitation au départ de Cry d'Err un second téléphérique qui permettra d'atteindre, à l'altitude de 2550 mètres, le vaste pâturage de Bellalui, d'où l'on jouit d'une vue panoramique sur toute la chaîne des Alpes valaisannes et celle du Mont-Blanc. Selon la même formule des petites cabines multiples, cette installation ne diffère de la première que par son système monocable. Sur un parcours d'environ 1,5 km. les nacelles à 4 personnes pourront transporter près de 200 voyageurs à l'heure. Relevons encore que la concession octroyée dès 1948 prévoyait d'emblée l'ensemble du parcours de Grans à Bellalui; la construction du deuxième téléphérique, depuis Cry d'Err, ne fait donc que parachever le projet initial, qui devait notamment permettre aux skieurs d'utiliser, dans toute leur longueur, les pentes neigeuses favorables. Il ne restait qu'à faire approuver les plans par l'Office fédéral des transports, ce qui est déjà le cas pour une bonne partie de l'installation, de sorte que sa mise en service ne saurait beaucoup tarder.

LE MOUSTIQUE, LE PETIT ENNEMI DU CANAL DE PANAMA

Quand Magellan eut accompli son fameux voyage de l'extrémité sud de la Patagonie, l'isthme de Panama fut regardé comme un grand obstacle à la navigation interocéanique si important entre l'Atlantique et le Pacifique. Aussi ne tarda-t-on pas à projeter le percement de cette bande de terre. Ferdinand de Lesseps, le grand homme du canal de Suez, fut invité à prendre la direction des travaux. Mais en peu de temps la Société française de Panama, Responsable de cette catastrophe furent le moustique du paludisme et celui de la fièvre jaune qui avaient fait périr 5.000 ouvriers.

Après cela les Etats-Unis acquiescèrent tous les droits et toutes les possessions de la Société et payèrent comptant pour la zone du canal 24 millions à la République de Panama.

D'abord on crut pouvoir exécuter le canal sans écluses. Au bout de deux ans de durs travaux des centaines d'ouvriers avaient encore été chassés par les moustiques de la malaria et de la fièvre jaune. Compréhensif que le devoir de ces « petits insectes » devait être anéanti ou du moins beaucoup limité avant de pouvoir reprendre les travaux, les Américains décidèrent d'appeler à leur aide des savants dans le domaine médical. Les marécages et les mares, lieux de multiplication des insectes, furent asséchés le plus possible; la fièvre jaune fut entièrement chassée et l'on put réduire le paludisme à un pourcentage minime. Alors que la médecine s'occupait de la lutte contre les moustiques, les ingénieurs constatarent qu'il était impossible de construire un canal sans écluses à cause des éboulements de terre incessants; alors la seule possibilité se trouva être d'établir un canal à niveaux. Ainsi le canal de Panama, fut enfin achevé après de pénibles travaux de dizaines d'années.

LE COIN DU SOURIRE

M. Maurice Petsche, alors ministre des Finances, vantait les qualités d'une actrice. Elle est jolie, elle est pêtée de talent... et elle n'a pas encore trente ans.

Comment! répliqua un interlocuteur; je viens de la voir à Genève. Elle m'a avoué quarante ans!

Ce se comprend, conclut M. Petsche. En Suisse, le change est beaucoup plus élevé.

Une dame anglaise, corporellement forte, demanda le divorce son mari — un petit mâtigrichon — lui a, paraît-il, cassé une assiette sur la tête.

Votre mari, lui dit le juge, s'est-il excusé après ce geste?

Oh non! L'ambulance est venue le chercher avant qu'il puisse dire un mot...

Nos Industries

FILATURES ET TISSAGES

L'industrie indigène de la laine même actuellement une lutte sévère pour son existence et contre la concurrence étrangère. Il s'agit tout d'abord de l'approvisionnement du marché suisse, mais aussi de pouvoir reprendre certaines exportations. Malheureusement dans ces deux domaines, nos fabricants doivent lutter à armes inégales. Non pas qu'ils soient moins capables ou moins industrieux. Non pas parce que la main d'œuvre n'est pas suffisamment laborieuse et habile. Non pas encore parce que nos lainages sont de moindre qualité ou ne peuvent soutenir les prix! Mais parce que notre industrie de la laine est nettement désavantagée par la politique commerciale: en Suisse, la porte ouverte à l'étranger, avec des droits de 3-4 % ad valorem, à l'étranger, des droits protecteurs de 18 à 62 %! C'est ainsi que certains états sabotent la fameuse liberté du commerce international par l'élévation des taxes douaniers, par des contingents et autres tricheries. Voilà pourquoi le degré d'occupation dans nos usines baisse de semaine en semaine; les prévisions sont précieuses et l'hiver risque d'être dangereux.

A l'urgente question de savoir ce que nos autorités sont disposées et en mesure de faire, on ne peut malheureusement pas apporter une réponse satisfaisante. Tout au moins ose-t-on espérer qu'elles étudient à fond ce problème et ses difficultés et qu'elles jouent avec décision les solides atouts dont nous disposons vis-à-vis de l'étranger. Nos industriels n'ont pas coutume de se lamenter et « ceux de la laine » moins encore que tous les autres. Deux possibi-

COMME ILS NOUS VOIENT

UN REPORTAGE SUR LA SUISSE DE L'ABC DE MADRID

Un journal conservateur très lu, l'«ABC», publie un reportage illustré sur la Suisse. Il décrit en particulier ses institutions politiques qui fonctionnent avec une perfection pareille à celle de ses montres, qui, par leur précision, lui ont donné la palme dans le domaine de la chronométrie.

COMME ILS NOUS VOIENT

UN REPORTAGE SUR LA SUISSE DE L'ABC DE MADRID

Un journal conservateur très lu, l'«ABC», publie un reportage illustré sur la Suisse. Il décrit en particulier ses institutions politiques qui fonctionnent avec une perfection pareille à celle de ses montres, qui, par leur précision, lui ont donné la palme dans le domaine de la chronométrie.

LE MOUSTIQUE, LE PETIT ENNEMI DU CANAL DE PANAMA

Quand Magellan eut accompli son fameux voyage de l'extrémité sud de la Patagonie, l'isthme de Panama fut regardé comme un grand obstacle à la navigation interocéanique si important entre l'Atlantique et le Pacifique. Aussi ne tarda-t-on pas à projeter le percement de cette bande de terre. Ferdinand de Lesseps, le grand homme du canal de Suez, fut invité à prendre la direction des travaux. Mais en peu de temps la Société française de Panama, Responsable de cette catastrophe furent le moustique du paludisme et celui de la fièvre jaune qui avaient fait périr 5.000 ouvriers.

Après cela les Etats-Unis acquiescèrent tous les droits et toutes les possessions de la Société et payèrent comptant pour la zone du canal 24 millions à la République de Panama.

LE MOUSTIQUE, LE PETIT ENNEMI DU CANAL DE PANAMA

Quand Magellan eut accompli son fameux voyage de l'extrémité sud de la Patagonie, l'isthme de Panama fut regardé comme un grand obstacle à la navigation interocéanique si important entre l'Atlantique et le Pacifique. Aussi ne tarda-t-on pas à projeter le percement de cette bande de terre. Ferdinand de Lesseps, le grand homme du canal de Suez, fut invité à prendre la direction des travaux. Mais en peu de temps la Société française de Panama, Responsable de cette catastrophe furent le moustique du paludisme et celui de la fièvre jaune qui avaient fait périr 5.000 ouvriers.

Après cela les Etats-Unis acquiescèrent tous les droits et toutes les possessions de la Société et payèrent comptant pour la zone du canal 24 millions à la République de Panama.

LE MOUSTIQUE, LE PETIT ENNEMI DU CANAL DE PANAMA

Quand Magellan eut accompli son fameux voyage de l'extrémité sud de la Patagonie, l'isthme de Panama fut regardé comme un grand obstacle à la navigation interocéanique si important entre l'Atlantique et le Pacifique. Aussi ne tarda-t-on pas à projeter le percement de cette bande de terre. Ferdinand de Lesseps, le grand homme du canal de Suez, fut invité à prendre la direction des travaux. Mais en peu de temps la Société française de Panama, Responsable de cette catastrophe furent le moustique du paludisme et celui de la fièvre jaune qui avaient fait périr 5.000 ouvriers.

LE MOUSTIQUE, LE PETIT ENNEMI DU CANAL DE PANAMA

Quand Magellan eut accompli son fameux voyage de l'extrémité sud de la Patagonie, l'isthme de Panama fut regardé comme un grand obstacle à la navigation interocéanique si important entre l'Atlantique et le Pacifique. Aussi ne tarda-t-on pas à projeter le percement de cette bande de terre. Ferdinand de Lesseps, le grand homme du canal de Suez, fut invité à prendre la direction des travaux. Mais en peu de temps la Société française de Panama, Responsable de cette catastrophe furent le moustique du paludisme et celui de la fièvre jaune qui avaient fait périr 5.000 ouvriers.

LE MOUSTIQUE, LE PETIT ENNEMI DU CANAL DE PANAMA

Quand Magellan eut accompli son fameux voyage de l'extrémité sud de la Patagonie, l'isthme de Panama fut regardé comme un grand obstacle à la navigation interocéanique si important entre l'Atlantique et le Pacifique. Aussi ne tarda-t-on pas à projeter le percement de cette bande de terre. Ferdinand de Lesseps, le grand homme du canal de Suez, fut invité à prendre la direction des travaux. Mais en peu de temps la Société française de Panama, Responsable de cette catastrophe furent le moustique du paludisme et celui de la fièvre jaune qui avaient fait périr 5.000 ouvriers.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE D'EGYPTE, S.A.E. R. C. A. 1828 Siège Social: Alexandrie - 69 Rue Fouad Ier. Téléphones: 29438 - 24932

Fabrique de produits et engrais chimiques à Kafr-El-Zayat

BANQUE MISR Société Anonyme Egyptienne Inscrite au Rég. du Comm. du Caire Sub. No. 2 Fondée en 1920 Siège Social LE CAIRE - 151, Rue Emad el Dine Succursale: ALEXANDRIE - Rue Stamboul

BANQUE D'ATHENES SOCIÉTÉ ANONYME Siège Social à ATHÈNES. Adr. Télégr.: BANKATHEN. Etablie en Egypte depuis 1898.

THE LAND BANK OF EGYPT BANQUE FONCIÈRE D'EGYPTE Sté. Anon. Egyptienne fondée par Décret Khédival du 10/1/1905

Comptoir National d'Escompte de Paris Siège Social: Paris, 14, RUE BERGERE

AGENCES EN EGYPTE

ALEXANDRIE R.C. 255 LE CAIRE R.C. 360 PORT-SAID R.C. Canal No. 11 TOUTES OPERATIONS DE BANQUE Ouverture de Crédits Documentaires

Imprimerie PROCACCIA, Tél. 28628 (3 lignes) KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. DEPARTS REGULIERS D'ALEXANDRIE PAR BATEAUX RAPIDES ET LUXUEUX POUR: NAPLES, MARSEILLE et GENES, NAPLES -- GENES NEW-YORK

